

Article 1 : GENERALITES

Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client, elles s'appliquent à toutes les formations dispensées par ACTIFORCES à l'exception de celles bénéficiant de contractualisation spécifique, et complètent la volonté commune des parties pour tous les points où celle-ci n'aura pas été clairement exprimée.

Le terme « Prestataire » désigne ACTIFORCES, SAS au capital de 100 000 €, SIRET 352 497 457 00114, dont le siège social est situé 8 bis rue des Granges Galand – 37550 SAINT-AVERTIN, représentée par son Directeur Général, Monsieur Géry DELMAR. Le terme « Client » désigne la personne morale signataire de la convention de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire de contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales, ou encore les signataires de convention de formation tripartite (au sens des articles R.6322-32, R.6422-11 et R.6353-2 du Code du Travail), c'est-à-dire :

- en cas de bilan de compétences dans le cadre d'un congé de bilan de compétences (article R. 6322-32 du Code du Travail),
- en cas de validation des acquis de l'expérience lorsqu'elle est financée par l'employeur dans le cadre d'un plan de développement des compétences (article R.6422-11 du Code du Travail)
- lorsque la formation qui a pour objet l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification professionnelle,
 1. a lieu à l'initiative du salarié avec l'accord de l'employeur et mis en oeuvre dans le cadre du CPF,
 2. se déroule en dehors du temps de travail avec l'accord du salarié dans le cadre du plan de développement des compétences ou de la période de professionnalisation (article R.6353-2 du Code du Travail).

Les conditions générales s'appliquent de façon exclusive aux formations conclues entre le Prestataire et le Client.

Toutes autres conditions n'engagent le Prestataire qu'après acceptation expresse et écrite de sa part.

Les informations et/ou prix figurant sur les documents, catalogues, publicités, prospectus ou sites internet du Prestataire ne sont données qu'à titre indicatif. Le seul fait d'accepter une offre du Prestataire emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les offres du Prestataire sont valables dans la limite du délai d'option fixé à un mois à compter de la date de l'offre, sauf stipulations contraires portées sur celle-ci.

Les conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le Prestataire, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à ladite modification.

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuelle et à ses frais, le contrat est réputé formé lors de sa signature, il est soumis aux dispositions des articles L.6353-3 à L.6353-9 du Code du Travail.

Dans tous les autres cas, la convention, au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail, est formée par la réception, par le Prestataire, du bulletin ou de tout autre courrier de commande signé par le Client, à l'exception de ceux bénéficiant de contractualisation spécifique.

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN - 02 47 48 04 00 – info@actiforces.com
Code APE : 7022Z - SIRET : 352 497 457 00114 - N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457
SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Les formations proposées par le Prestataire relèvent des dispositions figurant à la VIe partie du code du travail relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Article 2 : DOCUMENTS REGISSANT L'ACCORD DES PARTIES

Les documents régissant l'accord des parties sont, à l'exclusion de tout autre, par ordre de priorité décroissante :

1. Le Règlement Intérieur de formation du Prestataire, pris en application des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du Travail relatif aux droit et obligations des stagiaires au cours des sessions de formation, et à la discipline et aux garanties attachées à la mise en œuvre des formations,
2. Le Règlement Intérieur de l'établissement accueillant les formations,
3. Les avenants éventuels aux conventions de formation professionnelle acceptées par les deux parties,
4. Les éventuelles conventions de formation professionnelle acceptées par les deux parties,
5. Les éventuelles conventions de partenariat de formation signées entre le Prestataire et le Client,
6. Le bulletin d'inscription dûment complété,
7. Les fiches pédagogiques des formations,
8. Les avenants aux présentes conditions générales,
9. Les présentes conditions générales,
10. Les offres remises par le Prestataire au Client,
11. La facturation,
12. Les cahiers des charges éventuellement remis par le Client au Prestataire,
13. Toutes autres annexes.

En cas de contradiction entre l'un de ces documents, celui de priorité supérieure prévaudra pour l'interprétation en cause.

Les dispositions des conditions générales et des documents précités expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Ces dispositions prévalent donc sur toute proposition, échange de lettres, notes ou courriers électronique antérieures à sa signature, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans des documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet du contrat.

Article 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

La convention n'est parfaitement conclue entre les parties que sous réserve de l'acceptation expresse de la commande ou du devis.

L'acceptation de la commande se fait par renvoi de la convention de formation par le Prestataire à l'adresse figurant sur celui-ci.

Toute modification de la commande demandée par le Client est subordonnée à l'acceptation expresse et écrite du Prestataire.

Article 4 : CONDITIONS D'INTEGRATION

La participation aux formations proposées par le Prestataire est conditionnée par le fait que la personne inscrite l'utilise au sein de son environnement de travail. De plus, la participation au cursus de formation n'est effective qu'après validation du dossier et à une procédure de sélection.

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN - 02 47 48 04 00 – info@actiforces.com
Code APE : 7022Z - SIRET : 352 497 457 00114 - N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457
SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Toutes les phases de validation ou de sélection des participants à la formation relèvent de la décision du Prestataire.

Dans le cadre des conventions de formation professionnelle, le Prestataire se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client en l'absence de règlement intégral de la facture.

Article 5 : CONDITIONS D'INSCRIPTION & FINANCIERES

Le prix comprend uniquement la formation et le support pédagogique. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, sauf avis contraire exprimé à l'inscription et option proposée par le Prestataire. Dans ce cas, ils sont facturés en sus et imputables sur la participation de l'employeur dans la limite de cinq fois le minimum garanti par jour et par stagiaire (décret N°2010-1584 du 17/12/ 2010 – JO du 18/12/2010).

Les frais de déplacement et d'hébergement restent à la charge exclusive du Client.

5.1. Concernant les conventions de formation (financement entreprise)

A réception de l'inscription du Client, le Prestataire fera parvenir une convention de formation ou une facture valant convention simplifiée et précisant les conditions financières.

5.2. Concernant les contrats de formation (financement personne physique à ses frais) uniquement

À compter de la date de signature du contrat de formation, le Client a un délai de 15 jours pour se rétracter. Il en informe le Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du Client.

À l'expiration du délai, il ne peut être payé une somme supérieure à 50% du prix (se reporter au contrat pour le montant précis). Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, comme stipulé au contrat de formation.

Article 6 : CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

Les prix sont établis hors taxes. Ils sont facturés aux conditions de la convention de formation. Les paiements ont lieu en euros.

Par virement bancaire à notre banque Société Générale, ou par chèque à l'ordre d'ACTIFORCES.

Pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture leur sera communiquée après la formation. À compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 30 jours.

ATTENTION : Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre stage auprès de votre OPCO, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de vous faire rembourser les sommes correspondantes. Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il appartient également au client de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription.

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN - 02 47 48 04 00 – info@actiforces.com
Code APE : 7022Z - SIRET : 352 497 457 00114 - N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457
SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

6.1. Modalités de paiement

Les paiements ont lieu le 15 du mois suivant, sans escompte, ni ristourne ou remise sauf accord particulier. Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige. Subrogation

En cas de subrogation de paiement conclu entre le Client et l'OPCO, ou tout autre organisme, les factures seront transmises par le Prestataire à l'OPCO, ou tout autre organisme, qui informe celui-ci des modalités spécifiques de règlement.

Le Prestataire s'engage également à faire parvenir les mêmes attestations de présence aux OPCO, ou tout autre organisme, qui prennent en charge le financement de la dite formation, attestations qui seront faites de façon mensuelle.

En tout état de cause le Client s'engage à verser au Prestataire le complément entre le coût total des actions de formations mentionné aux présentes et le montant pris en charge par l'OPCO, ou tout autre organisme.

Le Prestataire adressera au Client les factures relatives au paiement du complément cité à l'alinéa précédent selon la périodicité définie à la convention.

En cas de modification de l'accord de financement par l'OPCO, ou tout autre organisme, le Client reste redevable du coût de formation non financé par ledit organisme.

6.2. Retard de paiement

Les pénalités de retard de paiement commencent à courir après mise en demeure par lettre RAR.

En cas de retard de paiement, nous serons contraints d'appliquer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et un intérêt de retard selon le taux maximum en vigueur sur les sommes impayées, après mise en demeure recommandée.

Article 7 : MODALITES DE LA FORMATION

7.1. Effectifs

Les participants seront intégrés dans une promotion d'un effectif moyen de 8 à 12 personnes et selon les conditions sanitaires en vigueur.

À noter qu'en ce qui concerne les bilans de compétences, aucune séance en collectif n'a lieu

7.2. Modalités de déroulement de la formation

Les formations ont lieu aux dates et conditions indiquées sur la(es) fiche(s) pédagogique(s) de la formation.

Dans le cadre des bilans de compétences, un calendrier prévisionnel des séances est établi au début du bilan.

Les horaires d'ouverture de nos locaux sont du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30, sauf le Vendredi 17h30.

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN - 02 47 48 04 00 – info@actiforces.com
Code APE : 7022Z - SIRET : 352 497 457 00114 - N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457
SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

7.3. Nature de l'action de formation

Les actions de formation assurées par le Prestataire entrent dans le champ de l'article L. 6313-1 du Code du Travail.

7.4. Sanction de l'action de formation

Conformément à l'article L.6353-1 alinéa 2 du Code de Travail, le Prestataire remettra, à l'issue de la formation, une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la formation en cas de demande de capitalisation. En tout état de cause, la remise de tout certificat, attestation, ou titre certifié délivré en fin de formation ou sanctionnant la formation objet des présentes est conditionnée au complet paiement du prix de la formation par le Client au Prestataire.

En cas de demande de capitalisation, l'attestation de suivi ne pourra être remise que si le participant a été assidu à l'ensemble des dates de formation programmées.

Dans le cas des bilans de compétences, une synthèse sera remise aux bénéficiaires.

7.5. Lieu de l'action de formation

Les modules de formation ainsi que les bilans de compétences se déroulent sur nos différents sites ou bureaux :

Région Centre Val de Loire :

- Tours (37)
- Orléans (45)
- Sully sur Loire (45)
- Montargis (45)
- Blois (41)
- Romorantin (41)
- Châteauroux (36)
- Chartres (28)
- Bourges (18)
- Vierzon (18)

Région Nouvelle Aquitaine :

- Chasseneuil du Poitou (86)
- Châtelleraut (86)
- La Rochelle (17)
- Bordeaux (33)
- Niort (79)
- Agen (47)

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN - 02 47 48 04 00 – info@actiforces.com
Code APE : 7022Z - SIRET : 352 497 457 00114 - N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457
SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Région Ile-De-France :

- Paris (13^{ème})
- La défense (92)
- Montigny le Bretonneux (78)
- Fontainebleau (77)
- Lieusaint (77)

Région Bretagne :

- Quimper (29)
- Nantes (44)

Toutefois, le Prestataire pourra, à sa discrétion, organiser tout ou partie de la formation en tous lieux autres que ses locaux.

7.6. Assurance

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du Prestataire. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le Prestataire pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que le Prestataire ne puisse être recherché ou inquiété.

Article 8 : ANNULATION DE LA FORMATION

A défaut de précisions aux conventions ou contrats de formation, les conditions d'annulation de celles-ci par le Prestataire sont les suivantes : dans l'hypothèse où le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur au 2/3 de l'effectif minimum 15 jours avant la date de début programmée, le Prestataire se réserve le droit d'annuler ladite formation sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif.

Toutefois, dans le cas où cette condition de nombre ne serait pas remplie, l'action de formation pourra être reportée à une date ultérieure qui sera communiquée par le Prestataire.

Néanmoins, faute du report de la formation à une date ultérieure et de réalisation totale de la formation, le Prestataire procédera au remboursement des sommes éventuellement perçues et effectivement versées par le Client.

Article 9 : RESILIATION OU ABANDON DE LA FORMATION

En cas de résiliation ou d'abandon de la formation du fait du Client ou de ses préposés, moins de 15 jours calendaires avant le début de la formation ou après le début des formations, le Client devra s'acquitter au bénéfice du Prestataire d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 100% du prix de formation restant dû.

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN - 02 47 48 04 00 – info@actiforces.com
Code APE : 7022Z - SIRET : 352 497 457 00114 - N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457
SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Toutefois, si le Prestataire organise dans les 6 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et le Prestataire établira un avoir du montant correspondant à l'indemnité payé par le Client.

Ces indemnités ne peuvent être imputées par l'employeur au titre de son obligation définie par l'article L.6331-1 du code du travail, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Article 10 : ASSIDUITE

La participation à la totalité des formations ou des séances pour les bilans de compétences et VAE organisés par le Prestataire dans le cadre de ses formations est obligatoire.

L'assiduité totale à la formation est exigée pour obtenir le titre, diplôme ou certificat lié à la formation suivie. Toute absence à une séance doit être exceptionnelle et nécessitera un justificatif écrit.

Cependant, le manque d'assiduité du stagiaire, soit du fait du Client, soit du fait de ses préposés, sauf cas de force majeure, entrainera de plein droit la facturation au Client par le Prestataire d'une indemnité à titre de clause pénale d'un montant égal à 50% du prix de formation (au prorata journalier). En Bilan de compétences, il sera facturé au prorata des heures effectuées.

Cette indemnité ne peut être imputée par l'employeur au titre de son obligation définie par l'article L.6331-1 du code du travail, ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Article 11 : TRAVAUX PREPARATOIRES ET ACCESSOIRES A LA COMMANDE

Tous les plans, descriptifs, documents techniques, rapports préalables, devis ou tous autres documents remis à l'autre partie sont communiqués dans le cadre d'un prêt d'usage à seule finalité d'évaluation et de discussion de l'offre commerciale du Prestataire. Ces documents ne seront pas utilisés par l'autre partie à d'autres fins.

Le Prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents. Ils seront restitués au Prestataire à première demande.

Article 12 : INFORMATIONS

Le Client s'engage à transmettre toutes informations utiles à la mise en œuvre du service demandé au Prestataire.

Article 13 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chaque partie s'engage à considérer toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques, tout savoir-faire relatif à des études, des rapports, des produits ou des développements, des plans, des modélisations etc... qui lui seront remis par une autre partie comme étant la propriété industrielle et/ou intellectuelle de celle-ci et en conséquent à ne les utiliser que dans le cadre de l'exécution de la présent convention.

Ces informations ne pourront être communiquées ou rendues accessibles à des tiers, en tout ou en partie sans l'aval écrit préalable de son propriétaire. Les parties ne s'opposeront aucun de leurs droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle leur appartenant qui feraient obstacle à la mise en œuvre de la commande.

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN - 02 47 48 04 00 – info@actiforces.com
Code APE : 7022Z - SIRET : 352 497 457 00114 - N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457
SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Article 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties peuvent être amenées à s'échanger ou à prendre connaissance d'informations confidentielles au cours de l'exécution des présentes.

14.1. Définitions

Sont considérées comme informations confidentielles toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques, tout savoir-faire relatif à l'enseignement, à sa mise en pratique, à des études, des produits ou des développements, des plans, des modélisations et/ou produits couverts ou non par des droits de propriété intellectuelle, que ces informations soient communiquées par écrit, y compris sous format de schéma ou de note explicative, ou oralement.

14.2. Obligations

Les parties s'engagent à considérer comme confidentielles l'ensemble des informations, telles que ci-dessus définies, communiquées volontairement ou non par l'autre partie ou dont le cocontractant aurait pris connaissance à l'insu de son partenaire.

La partie ayant pris connaissance de ces informations confidentielles ne pourra les communiquer, sous quelque forme que ce soit à quiconque.

Les parties s'engagent à prendre toutes précautions utiles pour éviter toute divulgation ou utilisation non autorisée.

14.3. Exceptions

Les obligations de confidentialité mentionnées ci-avant ne sauront s'appliquer aux informations dont la partie réceptrice peut démontrer qu'elles sont dans le domaine public au moment de leur divulgation, déjà connue de la partie réceptrice au moment de la divulgation, divulguées à la partie réceptrice par un tiers ayant le droit de divulguer ces informations, ou enfin, développées indépendamment par la partie réceptrice.

Les obligations de confidentialité et de non-utilisation ci-avant développées resteront en vigueur pendant un délai de 5 (cinq) ans à compter du terme ou de la résiliation de la présente convention.

Le Prestataire met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires au stage (les moyens audiovisuels, les outils informatiques...) Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires uniquement aux fins de formation, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles. En conséquence, le stagiaire s'interdit notamment d'introduire, dans quelque système informatisé que ce soit, des données qui ne seraient pas strictement liées et nécessaires à sa formation.

Le stagiaire s'interdit de supprimer, modifier, adjoindre un code d'accès, mot de passe ou clé différent de celui qui a été mis en place ainsi que d'introduire dans le système des données susceptibles de porter atteinte aux droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux du Prestataire et/ ou de nuire au bon fonctionnement du Prestataire. De la même façon, il s'interdit de falsifier, dupliquer, reproduire directement ou indirectement les logiciels, progiciels, CD-Rom, DVD mis à sa disposition pour les besoins de la formation et/ou auxquels il aura accès ainsi que de transmettre de quelque façon que ce soit des données propres au Prestataire.

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN - 02 47 48 04 00 – info@actiforces.com
Code APE : 7022Z - SIRET : 352 497 457 00114 - N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457
SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Article 15 : DONNEES PERSONNELLES

15.1 Les données collectées

L'organisme de formation est amené, pour traiter les demandes d'inscriptions et assurer son activité à recueillir des informations et données personnelles qui font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre aux demandes de formation des cocontractants et au suivi de leur dossier.

Les destinataires des données sont les services du prestataire, les intervenants et des partenaires contractuels qui animent nos formations, Bilan de compétences et VAE..

Le responsable du traitement des données de l'entreprise est Thibaut CLOSSET, Directeur Général de la société ACTIFORCES – 8 bis rue des Granges Galand – 37550 ST AVERTIN info@actiforces.com

15.2 Les finalités des traitements

En tant que responsable de traitement, le prestataire collecte les données à caractère personnel des Utilisateurs de façon licite et loyale et en respectant leurs droits. L'objectif de la collecte de données à caractère personnel est de tenir informé les Utilisateurs de l'ajout futur de contenus les concernant et d'offrir aux Utilisateurs une expérience sûre, optimale, efficace et personnalisée.

15.3 La durée de conservation des données

Les emails collectés seront conservés pour une durée de 3 ans.

15.4 Les droits des Utilisateurs sur leurs données à caractère personnel

L'Utilisateur peut à tout moment demander à ACTIFORCES, responsable de traitement, l'accès aux données collectées. Dans les mêmes conditions, il peut également faire valoir un droit à la portabilité de ses données, à l'effacement, à la rectification ainsi qu'un droit d'opposition au traitement.

L'Utilisateur a également la possibilité de retirer à tout moment le consentement sur lequel était fondé le traitement, sans porter atteinte à la licéité de celui-ci avant retrait.

Le prestataire a désigné un Délégué à la protection des données. Pour exercer ses droits ou pour toute autre question relative à la protection des données personnelles, l'Utilisateur peut lui adresser une demande par les moyens suivant :

- Par mail : info@actiforces.com
- Par courrier : ACTIFORCES – 8bis rue des Granges Galand – 37550 ST AVERTIN

Le prestataire pourra demander à l'Utilisateur de lui fournir une preuve d'identité avant de répondre à sa demande.

L'Utilisateur a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) s'il considère que les traitements dont ses données personnelles ont fait l'objet ont été exercés en violation du règlement européen pour la protection des données.

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN - 02 47 48 04 00 – info@actiforces.com
Code APE : 7022Z - SIRET : 352 497 457 00114 - N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457
SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

15.5 Communication des données à caractère personnel des Utilisateurs

Le Prestataire s'engage à conserver toutes les données à caractère personnel collectées via la plateforme et à ne les partager que dans certaines circonstances et conformément aux dispositions de la réglementation applicable.

Les données à caractère personnel de l'Utilisateur peuvent être partagées avec des tiers institutionnels pour les motifs suivants :

- En réponse à une procédure judiciaire ou administrative de toute nature ou à des mesures d'application de la loi réclamées par les autorités compétentes ;
- Pour se conformer à des obligations légales, pour protéger les droits et/ou la sûreté d'un individu, pour protéger les droits et la propriété ACTIFORCES, y compris la nécessité de voir la présente Politique de Confidentialité respectée, et d'empêcher les problèmes de fraude, de sécurité ou techniques.

15.6 Sécurité et protection des données à caractère personnel des Utilisateurs

La sécurité des données à caractère personnel fait partie des priorités du prestataire. Le Prestataire s'engage à prendre toutes les mesures appropriées et raisonnables sur le plan administratif et technique pour empêcher toute divulgation, utilisation, altération ou destruction des données à caractère personnel qu'un Utilisateur lui fournit (contrôle des accès, sécurisation des mots de passe, accès selon des habilitations spécifiques, etc.).

Article 16 : CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des parties au présent contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure entendu dans un sens plus large que la jurisprudence française tels que :

1. Survenance d'un cataclysme naturel ;
2. Tremblement de terre, tempête, incendie, inondation, etc. ;
3. Conflit armé, guerre, conflit, attentats ;
4. Conflit du travail, grève totale ou partielle chez le fournisseur ou le client ;
5. Conflit du travail, grève totale ou partielle chez les fournisseurs, prestataires de services, transporteurs, postes, services publics, etc. ;
6. Injonction impérative des pouvoirs publics (interdiction d'importer, embargo) ;
7. Accidents d'exploitation, bris de machines, explosion ;
8. Cas positif à la COVID 19 ou cas contact.

Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat.

Si la durée de l'empêchement excède 10 jours ouvrables, les parties devront se concerter dans les 5 jours ouvrables suivant l'expiration du délai de 10 jours ouvrables pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou s'arrêter.

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN - 02 47 48 04 00 – info@actiforces.com
Code APE : 7022Z - SIRET : 352 497 457 00114 - N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457
SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre
Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L6352-12 du code du travail)

Article 17 : INTUITU PERSONNAE & SOUS-TRAITANCE

17.1. Sous-traitance

Les parties se réservent également le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations – auprès de toute personne, morale ou physique, étrangère à ses services ou à ses partenaires – qui lui sont confiées et ce sous son entière et seule responsabilité.

Le sous-traitant n’aura pas à être agréé expressément par le cocontractant mais devra se soumettre aux mêmes engagements que ceux stipulés aux présentes.

Par ailleurs, le cocontractant recourant à la sous-traitance devra veiller à ce que le contrat de sous-traitance ne puisse en aucun cas venir entraver la jouissance paisible du cocontractant ou interférer avec la présente convention.

17.2. Intuitu personae – Cessibilité du contrat

Le présent contrat est conclu en considération des compétences des parties. Il est en outre conclu dans le contexte des besoins décrits par les présentes et en considération des équipes des par tiers.

En conséquence, le présent contrat est incessible par les parties, sauf accord exprès, écrit et préalable du cocontractant.

Les inscriptions aux formations du Prestataire sont donc strictement personnelles. Tout transfert de l’inscription au profit d’un tiers ou mise à disposition des supports de la formation à quelque titre que ce soit est strictement interdit.

Article 18 : RECLAMATIONS

Pendant toute la durée de la formation, de la réalisation du bilan de compétences ou de VAE, toute demande ou réclamation en cas de problème ou de difficultés rencontrées pourra se faire en envoyant un mail à l’adresse suivante :

info@actiforces.com pour les formations

emploi@actiforces.com pour les bilans de compétences et VAE

Merci de bien vouloir préciser dans l’objet de votre mail votre nom et prénom ainsi que l’intitulé de la formation suivie dans notre organisme. Une réponse vous sera apportée en 48H au plus tard.

Article 19 : DIFFERENDS EVENTUELS

Les parties conviennent d’épuiser toutes les solutions amiables concernant l’interprétation, l’exécution ou la réalisation des présentes, avant de les porter devant le Tribunal de Tours, seul compétent.

Les Parties acceptent cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

Mis à jour le 15 janvier 2024

Signature et cachet



actiforces
Conseil en Ressources Humaines
8 bis rue des Granges Galand
37550 SAINT AVERTIN
Tél. 02 47 48 04 00
N° d'activité 24370 065 237 497 457

ACTIFORCES

8 bis rue des Granges Galand - 37550 SAINT AVERTIN - 02 47 48 04 00 – info@actiforces.com
Code APE : 7022Z - SIRET : 352 497 457 00114 - N° de TVA Intracommunautaire : FR 32 352 497 457
SAS AU CAPITAL DE 100 000 € - Enregistrée sous le numéro 24 370 065 237 auprès de la DREETS du Centre
Ce numéro d’enregistrement ne vaut pas agrément de l’Etat (article L6352-12 du code du travail)